

BULLETIN MUNICIPAL DE SOUZY



JANVIER 2025 – n°1/2025

Mairie 69610 SOUZY – Tél. 04 74 70 05 17 – mairie@souzy.fr -

Accueil du public : lundi 14h-18h ; mardi 9h-12h ; jeudi 9h-12h ; vendredi 14h-18h

Site internet : www.souzy.fr – Suivez-nous sur notre page Facebook et recevez toutes les infos sur Panneau Pocket



*Guy Saulnier, maire de Souzy,
et le conseil municipal
vous adressent leurs meilleurs vœux pour
cette nouvelle année*



**MONSIEUR LE MAIRE
ET LE CONSEIL MUNICIPAL DE SOUZY
VOUS CONVIENT
À LA CÉRÉMONIE DES VŒUX
QUI SE DÉROULERA LE**

**SAMEDI 11 JANVIER 2025 À 18H
À LA SALLE DES FÊTES DE SOUZY**

**A cette occasion, trois responsables d'associations seront décorés
pour leurs 30 années d'engagement**

**A l'issue de la cérémonie, nous partagerons
le verre de l'amitié et la galette des rois.**

Séance du jeudi 12 décembre 2024 PROCES-VERBAL

SEANCE N° 07/2024

Étaient présents : Guy SAULNIER – Sandrine PONCET – Cyrille PUIPIER – Pascale VERNAY – Lionel VERRIERE – Denis PONCET – Patrick VOLAY.

Étaient excusés : Daniel MURE (pouvoir à Guy SAULNIER) – Céline CAHEN – Alexandre GERIN – Cindy CARRA.

Était absent : Luc TAVERNIER.

Ordre du jour

- 1) Ilot Didier : présentation des études de faisabilité réalisées
- 2) Voirie (aménagement du Camard, Rue de l'école, kiosque)
- 3) Rond-point du Camard : régularisation foncière, convention avec la commune de Ste Foy l'Argentière
- 4) Point sur la ZA Bellevue
- 5) Modification simplifiée du PLU
- 6) Dissolution du CCAS
- 7) Convention à signer avec la CCMDL pour la mise à disposition du service de remplacement des secrétaires généraux de mairie
- 8) Convention partenariale à signer avec la CCMDL pour le versement d'une aide forfaitaire pour la lutte contre les déchets abandonnés
- 9) Convention pour l'organisation d'un achat groupé d'énergie au bénéfice des habitants de Souzy
- 10) Demandes de subvention
- 11) Ecole,
- 12) Contributions 2025 à verser au SIVOS du collège de Ste Foy et au Syndicat des Eaux des Monts du Lyonnais
- 13) Chèques cadeaux personnel communal
- 14) Distribution des sacs poubelles 2025, vœux du maire, vœux de la CCMDL
- 15) Questions diverses

Monsieur le Maire excuse Daniel Mure, qui lui a donné son pouvoir, Alexandre Gerin, Cindy Carra et Céline Cahen.

Monsieur le Maire rappelle les principaux points évoqués lors du précédent conseil municipal du 24 octobre 2024. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance est approuvé à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance

Sandrine PONCET est désignée secrétaire de séance (art. L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

1) Ilot Didier : présentation des études de faisabilité réalisées

Monsieur le Maire explique que deux études de faisabilité ont été commandées auprès des cabinets d'architectes CHOULET et CORNU NEEL. Ces études ont pour objectif d'apporter une proposition d'aménagement pour des logements destinés aux familles avec enfants et une salle associative de 70 à 80 personnes. Les deux projets prévoient la démolition de l'ensemble des bâtiments formant l'îlot Didier.

Le projet imaginé par le cabinet CHOULET prévoit :

- la construction d'une salle associative de 90 à 100 m² à proximité immédiate de la mairie,
- la construction de 6 logements dont 4 en triplex de type 5 et 2 logements de plain-pied de type 3.

Le projet du cabinet CORNU NEEL prévoit quant à lui :

- un premier bâtiment côté mairie comprenant une salle associative de 104 m² en rez-de jardin et 2 logements aux niveaux du dessus.
- deux bâtiments accolés comprenant chacun deux logements duplex de type T3 et un troisième logement à l'étage (type 3 dans le bâtiment 2 et type 4 dans le bâtiment 3) soit au total 8 logements de 70 à 90 m² et une salle associative de 104 m².

Chacun des deux projets représente un montant de l'ordre de 3 millions d'euros TTC.

Ces études permettent d'étayer la réflexion du conseil municipal sur ce projet d'envergure pour la commune.

2) Voirie

Aménagement de la voirie du Camard

Monsieur le Maire rend compte des remarques émises par le service voirie ouest du Département sur le projet d'aménagement. Il fait part également de la proposition financière établie par le bureau d'études Oxyria pour une mission de maîtrise d'œuvre du projet. Compte tenu du projet qui est déjà bien avancé et du coût demandé (17 916 € TTC), il est décidé de ne pas y donner suite.

Des chiffrages ont été demandés à plusieurs entreprises pour l'aménagement provisoire des chicanes et la création du plateau de ralentissement à l'entrée d'agglomération. Un second chiffrage a aussi été demandé pour l'aménagement définitif de la rue. Il est rappelé qu'une subvention au titre des amendes de police nous a été allouée pour ces travaux.

Travaux Rue de l'École

Cyrille Pupier rend compte de la dernière réunion organisée avec le bureau d'études Réalités. Les travaux seront réalisés en trois tranches : une tranche ferme du haut de la rue jusqu'à l'école, une première tranche optionnelle de l'impasse des Grillons à l'impasse de la salle de sports et une seconde tranche optionnelle pour le projet de parking face à la salle et pour l'aménagement de la voirie pour la partie située entre la route départementale et l'impasse de la salle des sports.

Concernant le planning de l'opération, les travaux débiteront par la partie assainissement, sous la maîtrise d'ouvrage de la CCMDL, le 15 février pour un mois. Puis suivront les travaux sur le réseau d'eau potable par le Syndicat des Eaux des Monts du Lyonnais. L'enfouissement des lignes par le Syder sera réalisé à partir du mois de juillet et les travaux de voirie seront lancés en septembre.

Monsieur le Maire fait le point sur les négociations en cours pour l'acquisition du terrain pour l'aménagement d'un parking. Il décrit la procédure à appliquer en cas de déclenchement de la déclaration d'utilité publique.

Aménagement du kiosque (face à l'église)

Le conseil municipal valide le nouveau devis de l'entreprise Cassagne s'élevant à 4 459.22 € TTC.

Cyrille Pupier a participé à la dernière réunion de commission voirie de la CCMDL. Le budget alloué à la voirie sur 2025 sera maintenu à 1.3 millions d'euros pour l'ensemble des communes de la CCMDL.

3) Rond-point du Camard

Régularisation foncière

Monsieur le Maire rappelle que par acte notarié du 15 février 2017, la Communauté de communes des Monts du Lyonnais et les communes de Souzy, Sainte Foy l'Argentière et Saint Genis l'Argentière ont acquis, chacune pour un quart du bien, auprès des conjoints GONZALEZ le tènement immobilier comprenant un bâtiment à usage d'habitation et commerces, précédemment cadastré A163, au lieu-dit Camard sur la commune de Souzy. La maison a été démolie en 2020 par la CCMDL permettant l'aménagement du carrefour par le Département du Rhône.

Aujourd'hui, il est proposé de rétrocéder ce tènement comme suit :

- 479 m² au Département du Rhône pour permettre la sécurisation du carrefour (nouvelle parcelle A859)
- 67 m² à la commune de Sainte Foy l'Argentière pour permettre l'aménagement de la perspective en face de la grande rue (nouvelle parcelle A858)
- 274 m² à la commune de Souzy pour l'aménagement d'un parking (nouvelle parcelle A857).

Il est proposé une cession à 5 euros du m² soit 4 100 euros, dont 1 025 € reviendrait à la commune de Souzy (soit un quart du prix de la cession).

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil approuve :

- d'une part la cession du tènement précédemment cadastré A163 situé à Souzy (ex Maison Gonzalez), pour un prix total de 4 100 €, dont 1 025 € reviendrait à la commune de Souzy au titre de l'indivision,
- et d'autre part l'acquisition de 274 m² issu de ce tènement (parking aménagé), parcelle cadastrée A857 au prix de 1370 €. Et autorise Monsieur le Maire à signer les actes notariés correspondants.

Convention avec la commune de Ste Foy l'Argentière

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la délibération n°2024-22 en date du 30 mai 2024 relative à la convention partenariale à signer avec la commune de Ste Foy l'Argentière concernant les modalités d'utilisation de la parcelle A858, issu de l'ancien tènement Gonzalez sur la commune de Souzy.

Les deux premiers articles de la convention adoptée n'ayant plus lieu d'être, il y a lieu d'approuver la dernière version de ladite convention. Celle-ci concerne uniquement les modalités d'affichage des informations relatives aux manifestations organisées sur la commune de Souzy. La convention autorise l'affichage uniquement pour la commune de Souzy et ses associations, pour une durée de quinze jours précédant l'évènement. La convention est conclue pour une durée de trois ans et pourra être prolongée tacitement.

Le conseil municipal approuve la convention ainsi modifiée.

4) Point sur la ZA Bellevue

Monsieur le Maire informe que deux projets d'installation dans la zone d'activités sont aujourd'hui bien avancés. Ces projets sont portés par l'entreprise Technic Elec Services, une entreprise du bâtiment et la CCMDL pour un hôtel d'entreprises.

5) Modification simplifiée du PLU

Une réunion de la commission urbanisme est fixée le mercredi 18 décembre pour étudier le plan d'aménagement réajusté du futur lotissement du haut du village. Une fois validé, ce plan sera ensuite présenté aux services de l'Etat et au service urbanisme de la CCMDL, avant une approbation définitive par le conseil municipal.

6) Dissolution du CCAS et mise en place d'une commission sociale

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article L.123-4 du code de l'action et des familles, le centre communal d'action sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1500 habitants et plus. Il est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1500 habitants. Il peut être ainsi dissous par délibération du conseil municipal dans les communes de moins de 1500 habitants. Cette possibilité est issue de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE.

Monsieur le Maire explique que la mise en place du compte financier unique impose la télétransmission des actes

budgétaires du CCAS (envoi par flux sécurisé des documents budgétaires aux services de l'Etat). Cet envoi était auparavant fait sous format papier. La mise en place de cette télétransmission comprenant la configuration du logiciel, l'acquisition d'un certificat sécurisé et l'abonnement annuel au service représente un coût bien trop élevé par rapport aux finances du CCAS. Après débat au sein du CCAS, il a été décidé de ne pas y donner suite. Cela implique donc une dissolution du CCAS.

Lorsque le CCAS est dissous, une commune :

- Soit exerce directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles auparavant dévolues au CCAS ainsi que celles en matière de domiciliation notamment.
- Soit transfère tout ou partie de ces attributions au CIAS lorsque la Communauté de communes est compétente en la matière.

Le conseil municipal approuve la dissolution du CCAS au 31 décembre 2024. La compétence sera directement exercée par la commune. Une commission sociale gèrera ses attributions, elle sera composée des membres actuels du CCAS.

7) Convention à signer avec la CCMDL pour la mise à disposition du service de remplacement des secrétaires généraux de mairie

A la demande de certaines communes et dans un esprit de mutualisation, un poste de secrétaire de mairie itinérante a été créé en octobre 2021 par la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais. Un agent expérimenté a été recruté le 21 mars 2022. Ce dispositif a fait ses preuves depuis plus de 2 ans et répond bien à un besoin récurrent. A ce titre, la commune a passé une convention de mise à disposition du service en cas de besoin. Cette convention prévoyait le coût de la prestation. Ce coût était fixé à 27 € l'heure en fonction du coût du poste chargé pour 2022 (235 € pour une journée de 8,75 heures) étant précisé que la communauté de communes prend en charge les frais de déplacement de l'agent, et tous les autres frais inhérents au poste (formation notamment).

Comme le coût du poste a évolué depuis 2 ans (rémunération brute, charges patronales et divers charges), il est proposé de revoir ce coût au 1er janvier 2025 pour l'adapter à ces évolutions, de la façon suivante : coût de 32 € par heure, soit un coût de 278 € pour une journée de 8,75 heures.

Il est proposé que tous les ans, ce montant soit réévalué en fonction des évolutions et fasse l'objet d'une nouvelle délibération du conseil communautaire. La CCMDL devra donner en amont de la délibération, le montant de la revalorisation à la commune.

Aussi, il est proposé que le conseil municipal approuve cette nouvelle convention type d'une durée de 3 ans reconductible tacitement une fois, soit 6 ans, actualisant le coût du service et donne délégation au Maire pour signer ladite convention. Approbation du conseil municipal.

8) Convention à signer avec la CCMDL pour le versement d'une aide forfaitaire pour la lutte contre les déchets abandonnés

Par délibération du 25 juin 2024, la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais a approuvé la convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec l'éco-organisme CITEO.

En application de la responsabilité élargie des producteurs, l'éco-organisme CITEO perçoit des contributions de la part des producteurs ou personnes responsables de la première mise sur le marché de produits commercialisés dans des emballages. Ces fonds permettent notamment de financer le nettoyage des déchets d'emballages ménagers abandonnés. CITEO a proposé une aide financière forfaitaire aux collectivités volontaires qui prennent en charge les coûts de nettoyage et de réduction des déchets abandonnés sur l'espace public.

Aussi, une convention a été approuvée entre la CCMDL et CITEO au titre de la compétence collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés et plus précisément au titre du déploiement des colonnes de tri. Elle prévoit une aide financière forfaitaire de 0,90 € par habitant et par an soit 33 140,20 € pour l'année 2024.

La Commune, au titre de la salubrité publique, gère le nettoyage des bas de colonnes. Aussi, il est proposé que la CCMDL reverse une partie de la subvention susnommée par forfait de 800€ par Commune et par an.

Le conseil municipal approuve la convention à signer avec la CCMDL permettant ainsi le reversement de 800 € par an au bénéfice de la commune.

9) Convention pour l'organisation d'un achat groupé d'énergie au bénéfice des habitants de la commune de Souzy à signer avec ECODIGO

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la volonté de la commune de proposer aux habitants et des entreprises de son territoire une offre d'électricité et de gaz naturel abordable dans le cadre de la forte hausse des prix de l'énergie. C'est dans ce contexte que Monsieur le Maire a pris contact avec la société Wikipower, devenue Ecodigo, spécialisée dans l'achat groupé d'énergies. Plusieurs grandes collectivités voisines ont déjà fait confiance à cette société, comme les communes de Tarare, Roanne ou Villefranche sur Saône.

Monsieur le Maire soumet le projet de convention à intervenir entre la commune et Ecodigo pour l'organisation de cet achat groupé ; Cet achat groupé sera lancé publiquement en fonction des conditions de marché (cours de l'énergie, contexte réglementaire) et d'un commun accord entre la Commune et ECODIGO.

Il permettra aux particuliers et petites entreprises de bénéficier d'un accompagnement de qualité, d'avoir accès à une information concrète et accessible sur les tarifs énergétiques, d'obtenir des conditions d'achat plus avantageuses et de réduire leur facture énergétique.

La convention vise à préciser les principes suivants :

1. les responsabilités et obligations des parties
2. la planification prévisionnelle de l'achat groupé
3. les modalités de sélection des offres de fourniture d'énergies
4. les modalités de rémunération et d'indépendance d'ECODIGO
5. la durée de la convention
6. les règles de confidentialité
7. le droit applicable.

En signant la convention, la Commune s'engage à assurer la promotion de l'achat groupé d'énergies auprès de ses administrés. La période d'inscription pourrait avoir lieu sur les mois de janvier et février 2025, suivie de la mise en concurrence des fournisseurs. La souscription des participants aux offres négociées serait donc possible sur la 2^e quinzaine du mois de mars 2025.

L'objectif est de rassembler un grand nombre de participants, mais il n'y a pas de nombre minimum requis. La consultation concernera plusieurs collectivités afin de s'assurer d'un nombre suffisant de participants.

Ecodigo ne facture pas ses services aux participants, ni à la commune mais directement aux fournisseurs d'énergies qui remportent l'achat groupé.

La convention aura une durée d'un an. Elle est renouvelable trois fois, par tacite reconduction.

Le conseil approuve la convention ainsi présentée.

10) Demandes de subvention

Sans Soucis Fidésiens

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'une demande de subvention exceptionnelle formulée par l'association « les Sans Soucis Fidésiens ». Cette association, créée depuis 20 ans, est composée de 19 musiciens. Elle se produit régulièrement dans diverses manifestations publiques et privées, dont les commémorations officielles organisées sur notre commune. L'association recherche actuellement des financements pour l'achat de nouveaux instruments de percussions et d'une flûte piccolo, lui permettant ainsi de faire des défilés. Ce projet est vital pour l'avenir de l'association.

Après débat, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 300 euros à l'association des Sans Soucis Fidésiens.

La Fabrik

Monsieur le Maire informe également d'une demande formulée par l'association « la Fabrik ». Depuis 2018, l'association organise le festival de spectacles vivants « Un Mouton dans le Ciel » à destination du jeune public. Ce festival, qui se tient durant les vacances d'avril, est itinérant dans les Monts du Lyonnais. En 2025, la 6^e édition du festival aura lieu du 19 avril au 4 mai. De nombreuses communes des Monts du Lyonnais et alentours ont d'ores et déjà accueilli le festival lors des précédentes éditions mais pas encore Souzy.

Monsieur le Maire propose donc d'accueillir un spectacle durant le festival. L'association demande la mise à disposition gratuite de la salle pour une journée et le versement d'une subvention de 600 € permettant de proposer un prix d'entrée attractif de 7 € par place.

Le conseil municipal accepte la demande de la Fabrik. La subvention sera versée sur le budget 2025.

Le conseil municipal ne donne pas suite en revanche aux demandes de subvention formulées par le Rugby des Monts et la Chambre des métiers et de l'artisanat.

Foyer Rural

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de l'assemblée générale du Foyer Rural. A noter le changement de responsable à la tête du tennis de table. Après près de 30 années en tant que responsable de la section, Pascal Bruyas a en effet souhaité laisser sa place à Baptiste Delenne et Lucas Thollet. Bernard Joliet, président du Foyer Rural depuis 1995 annonce aussi vouloir laisser la présidence à la fin de la saison 2025. Tous deux seront mis l'honneur à l'occasion de la cérémonie des vœux.

Par ailleurs, Odette Mure, présidente de l'association Souzy en Famille, sera aussi mise à l'honneur pour ses 30 années à la tête de l'association.

Téléthon

Sandrine Poncet présente le bilan moral et financier de l'édition 2024 du Téléthon qui s'est déroulée le 30 novembre dernier. 81 repas ont été servis. La randonnée a attiré 30 marcheurs sur les deux parcours. M. Auter a effectué des crêpes très appréciées. Au total ce sont 1503.75 € qui ont été reversés au Téléthon.

11) Ecole

Sandrine Poncet donne le compte-rendu de la réunion du conseil d'école du 19 novembre 2024. 23 élèves sont inscrits, une nouvelle élève de toute petite section fera sa rentrée en janvier. Les familles des enfants nés en 2022 ont d'ores et déjà été contactées pour la rentrée de septembre 2025.

Durant le conseil d'école, ont été abordés le projet pédagogique de l'année sur le thème de la nuit, le projet santé sur le thème du sommeil et des écrans, le projet petit déjeuner et le prix des incorruptibles. L'école participe à l'USEP (rencontres sportives inter-écoles) et organise son prochain marché de Noël le 20 décembre prochain.

À cette occasion, les foulées maniennes souhaitent offrir des sucettes aux enfants, à l'effigie de Souzy. L'exercice incendie du mois de septembre s'est très bien déroulé.

Denis Poncet propose de mettre en place des mesures avec incitation financière pour inciter les familles à inscrire leurs enfants à l'école de Souzy. Le conseil municipal débat sur cette proposition.

12) Contributions 2025

SIVOS du Collège de Ste Foy l'Argentière

42 élèves domiciliés à Souzy fréquentent le collège de Ste Foy. La contribution demandée pour l'année 2025 s'élève à 696.41 €. Elle sera fiscalisée comme les autres années. Cette contribution versée par chacune des communes permet d'investir dans du matériel et du mobilier pour un montant global annuel de 8 000 €.

Syndicat des Eaux des Monts du Lyonnais

La contribution demandée pour l'année 2025 s'élève à 2 532.17 €. Elle sera aussi fiscalisée comme les autres années. Cette contribution versée par chacune des communes est justifiée par le fait de l'utilisation par les communes du réseau d'eau potable comme support de leur protection incendie.

Cyrille Pupier rend compte de la réunion du syndicat des eaux qui s'est tenue le 22 novembre à Trèves. Le déploiement de la télérelève est en cours sur la commune. Les compteurs datant d'avant 2011 seront remplacés. Le prix de l'eau augmentera de 1.9 % au 1^{er} janvier 2025. Une réforme des redevances perçues par les Agences de l'eau (Rhône Méditerranée et Loire Bretagne pour notre secteur) sur les factures d'eau potable et assainissement est mise en œuvre à partir du 1^{er} janvier. Cela aura une répercussion sur le prix de l'eau. La commune de Grammond a demandé son adhésion au syndicat.

13) Chèques cadeaux personnel communal

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'attribuer des chèques cadeaux OSER MONTS DU LYONNAIS, à l'occasion des fêtes de fin d'année, à chaque agent communal, quel que soit son temps de travail.

Il propose d'attribuer les montants suivants :

- 150 € pour chaque agent titulaire et contractuel de la commune.
- 100 € pour un agent occasionnel intervenant régulièrement à l'école pour des remplacements.

Accord du conseil municipal.

14) Distributions des sacs poubelles, vœux du maire, vœux de la CCMDL

La distribution des sacs poubelle aura lieu les samedis 11 et 18 janvier de 9h à 12h, à la mairie.

Cyrille Pupier et Sandrine Poncet tiendront la permanence du 11 janvier, Pascale Vernay et Guy Saulnier celle du 18 janvier.

La cérémonie des vœux du maire se tiendra le samedi 11 janvier à 18h à la salle polyvalente.

La cérémonie des vœux de la CCMDL se tiendra cette année à Souzy. Elle aura lieu le vendredi 17 janvier à 19h à la salle polyvalente.

Monsieur le Maire informe également que la distribution du journal de la Communauté de communes est à la charge des communes. Il sera distribué avec le prochain bulletin municipal.

Il fait part des points évoqués lors du dernier conseil communautaire du 26/11/2024.

15) Questions diverses

Néant

Fin de séance : 0h05.

Validé par le Maire, Guy Saulnier

La secrétaire de séance, Sandrine Poncet

Le 23 décembre 2024

Calendrier des manifestations

- **Vœux du Maire** organisé par la Municipalité – samedi 11 janvier 2025 à 18h – salle polyvalente
- **Vœux de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais** – vendredi 17 janvier 2025 à 19h – salle polyvalente
- **Matinée Boudin** organisée par l'Amicale Laïque Manienne – dimanche 26 janvier – parking de la halle
- **Matinée tripes et saucisson patates, et Concours de belote** organisés par la Chasse – dimanche 9 février – salle polyvalente
- **Cérémonie de la Ste Barbe** organisée par le Centre de secours de Ste Foy – samedi 1^{er} mars à 18h – salle polyvalente
- **Repas dansant** organisé par Souzy en Famille – dimanche 16 mars à 12h – salle polyvalente
- **Concours de belote** organisé par le Club Jeunesse d'Automne – samedi 22 mars à 14h – salle polyvalente
- **Soirée dansante** organisé par l'Union des Commerçants et Artisans de Ste Foy – samedi 29 mars à 20h – salle polyvalente

Informations municipales

Etat civil 2024

Naissances

Timéo **CHILLET CARRA** né le 1^{er} février 2024

Aura N'Dri Marise Akissi **KOUAME** née le 23 avril 2024

Soann **GRANDJEAN VERNAY** né le 20 juillet 2024

Mariages et Publications de mariage

Julien **PINATTON** et Emma **GARCIA** le 13 septembre 2024 à Souzy

Décès, Transcription de décès

Louise Marguerite Marie **GRANJON** née **MEGRET** décédée le 19 mars 2024 à St-Laurent-de-Chamousset à l'âge de 92 ans

André Auguste **BERNE** décédé le 11 mai 2024 à Tarare à l'âge de 80 ans

Marie France **SEVE** épouse **MAYOUX** décédée le 19 mai 2024 à St-Laurent-de-Chamousset à l'âge de 79 ans

Bruno Georges Antoine **MAUVERNAY** décédé le 23 mai 2024 à Souzy à l'âge de 60 ans

Monique Marie-Louise **CHAPUIS** née **ROZE** décédée le 16 septembre 2024 à St-Laurent-de-Chamousset à l'âge de 73 ans

Michel Jean Robert **ODIN** décédé le 23 décembre 2024 à St-Laurent-de-Chamousset à l'âge de 76 ans

Un nouveau plan guide de Souzy

Vous trouverez joint à ce numéro du bulletin municipal la nouvelle édition du plan guide de Souzy éditée par Média Plus Communication. Nous remercions sincèrement tous les annonceurs pour leur contribution.

Ce plan de la commune comprend notamment les chemins de randonnées pour vous permettre de faire des petites boucles sur la commune et admirer le beau paysage des Monts du Lyonnais.



Inscriptions à l'école publique

Les enfants nés en 2022 feront leur rentrée en septembre 2025. Ils peuvent aussi être accueillis durant l'actuelle année scolaire en toute petite section.

Pour tout renseignement ou inscriptions, vous pouvez contacter Alexia Durand, directrice, au 04.74.70.04.64



Bus et Maisons France Services

Les tournées du bus France Service sont actuellement suspendues. Elles reprendront en février 2025

Vous pouvez toujours effectuer vos démarches dans les Maisons France Services du territoire : à St Laurent de Chamousset (04.74.26.50.78) et à St Symphorien sur Coise (04.78.19.05.14) – msp@cc-mdl.fr.

Les deux structures sont ouvertes au public les matins de 9h à 12h, et les après-midis sur rendez-vous pour les dossiers plus complexes.

Prochaine permanence Mutuelle communale Axa

Prochaine permanence à la mairie de Souzy : jeudi 9 janvier 2025 de 10h00 à 12h00

Ou sur rendez-vous à domicile

Avec Mme Julie DURAND, conseillère AXA - 06 40 90 33 25

Achat groupé d'électricité et / ou de gaz – lancement de la procédure

Après concertation avec l'ensemble des communes des Monts du Lyonnais, la convention organisant l'achat groupé d'électricité et de gaz par la société Ecodigo a été signée. D'autres communes nous ont rejoint comme Brulioles et Viricelles. Cet achat groupé vise à permettre aux habitants de Souzy (et des autres collectivités adhérentes), ainsi qu'aux entreprises ayant une faible consommation d'énergie, d'avoir des tarifs intéressants pour l'énergie gaz ou l'énergie électricité. Les inscriptions seront possibles très prochainement. Plusieurs d'entre vous ont déjà fait savoir au secrétariat de mairie leur souhait d'adhérer au dispositif. Pour rappel, l'inscription ne vaut pas engagement. L'inscription vous permet de souscrire à l'offre d'électricité et / ou de gaz si celle-ci vous paraît intéressante une fois la mise en concurrence réalisée (à l'issue des inscriptions). Une communication plus précise vous sera adressée dès le lancement de l'opération.

Prochains jours de collecte des sacs jaunes

Sacs jaunes : ramassage les lundis matin des semaines paires à partir de 6h (sortir vos sacs la veille ou le matin avant 6h).
Prochaines collectes : lundi 6 janvier – lundi 20 janvier – lundi 3 février – lundi 17 février – lundi 3 mars.

Sacs noirs : ramassage les mercredis matin à partir de 6h (sortir vos sacs la veille ou le matin avant 6h)

Ateliers destinés aux jeunes parents

Le service de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) propose divers ateliers de portage, rencontre autour de la naissance, massage pour les futurs parents et nourrissons. Ces ateliers ont lieu les lundis de 14h à 16h à la Maison du Rhône de St Laurent de Chamousset ou les vendredis de 14h à 16h à la Maison du Rhône de St Symphorien sur Coise.

Si vous êtes intéressés ou si vous souhaitez le programme complet, veuillez contacter par mail camille.barbier@rhone.fr ou audrey.kaakil-talaba@rhone.fr ou par téléphone 06.23.53.44.50 (SMS) ou 04.78.44.54.95.

Signature de la convention Appel à projets 2024 avec le Département du Rhône

Lundi 25 novembre, le président du conseil départemental, Monsieur Christophe Guilloteau, avait convié les maires du sud du Département à St Romain en Gal pour la signature des conventions d'attributions des subventions allouées dans le cadre de l'appel à projets 2024. Notre Commune de Souzy s'est vue attribuer une subvention de 30 000€ pour les travaux de rénovation de la salle polyvalente (2^e tranche). Monsieur le Maire a signé la convention, en présence des conseillers départementaux de notre canton, Madame Catherine Lotte et Monsieur Morgan Griffond.



Cours d'informatique pour débutants

L'ordinateur ne m'aime pas ❤️ L'informatique c'est compliqué 🤖

Ça vous parle ? Et bien dites au revoir à votre frustration et vos angoisses face à l'informatique.

Pendant 1h30, Julien prendra le temps de vous expliquer les bases, à votre rythme

Ce que vous allez apprendre pendant ces ateliers

- La bonne utilisation du clavier et de la souris
- Faire des démarches administratives en ligne
- Naviguer sur Internet et accéder à des sites web
- Ne plus être vulnérable aux arnaques, fishing, faux sites

Atelier "Les bases de l'utilisation d'un ordinateur"

Les vendredis 10, 17, 24, 31 janvier 2025 🕒 De 9h à 10h30

📍 Maison des Services - 57, rue des Tanneries à Saint-Symphorien-sur-Coise

Les vendredis 7, 14, 21, 28 mars 2025 🕒 De 9h à 10h30

📍 Maison des Services - 122, avenue des 4 cantons à Saint-Laurent-en-Chamousset

Sur inscription Appelez Julien le mardi matin au 07 71 43 87 56 (dès le 7 janvier 2025)

🖨️ Le matériel est fourni.

Covoiturage dans les Monts du Lyonnais

Dès le 1er janvier 2025, la Communauté de communes des Monts du Lyonnais rejoint En Covoit' Rendez-vous, le service le covoiturage idéal pour les déplacements journaliers entre le domicile et le travail ou l'école, le fameux "métro-boulot-dodo".

Avec En Covoit' Rendez-vous, partagez facilement vos trajets du quotidien.

En Covoit' Rendez-vous facilite, entre autres, vos co-voiturages vers et de la Métropole de Lyon, la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère, la Communauté de communes de la vallée du Garon, la Communauté de communes de l'Est Lyonnais, la Communauté de communes du Pays Mornantais, la Communauté de communes des Vallons du Lyonnais, la Communauté de communes du Pays de l'Arbresle et la Communauté de communes des Monts du Lyonnais.

La CCMDL soutient le co-voiturage et vous offre des incitations financières intéressantes

Pour les conducteurs

- Percevez 2 € par passager pour les trajets de 5 à 20 km, et 0,10 € par km supplémentaire pour les trajets entre 20 et 30 km.
- Économisez en moyenne 97 € par mois grâce à ce service.
- Une prime covoiturage de 100 € peut vous être attribuée, sous certaines conditions, dans le cadre de l'incitation gouvernementale « Fonds Vert ».
- Tout est calculé par l'application ! Vous avez accès au détail pour chaque covoiturage proposé.

Le versement des frais se fait aussi automatiquement, via l'application.

Pour les passagers

- Le tarif est de 0,50 € pour les trajets de 5 à 30 km.
- Pour les trajets supérieurs à 30 km, un supplément de 0,10 € par km s'applique.
- Gratuité totale pour les abonnés TCL, Cars du Rhône et Libellule sur les trajets entre 5 et 30 km.



encovoit-rdv.com

Monts du
Lyonnais
Communauté
de communes

FRANCE
NATION
VERTE

SYTRAL
MOBILITÉS



Plus d'informations sur le site : <https://www.cc-montsdulyonnais.fr/actu-collectivite/en-covoit-rendez-vous/> ou ↑ scannez le QR code pour télécharger l'application

Permanence des conseillers du Parc Eco Habitat – des conseils gratuits pour la rénovation de votre logement

Les conseillers de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais vous accompagnent en toute neutralité et gratuitement dans votre projet de rénovation de votre habitat.

Conseil en amélioration thermique et au financement de votre projet de rénovation

Nos conseillers vous accompagnent sur l'amélioration thermique de l'habitat existant (isolation, fenêtres, chauffage et eau chaude, ventilation) et vous orientent vers les solutions de financement les plus adaptées à votre situation : MaPrimeRenov, Certificat d'Économies d'Énergie, Écoprêt à taux zéro, aides locales...

Disponibles sur rendez-vous au Parc Éco Habitat - 293 chaussée Beauvoir à Saint-Symphorien-sur-Coise du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h.

Et à la Maison des services Avenue des 4 cantons à Saint-Laurent-de-Chamousset tous les mercredis de 14h à 17h.

Visite et diagnostic de votre logement

Visite du logement sur demande en cas de rénovation globale, avec l'appui d'une caméra thermique en saison hivernale.

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h.

Répertoire des entreprises R.G.E.

Un répertoire d'entreprises locales labellisées RGE (Reconnu Garant de l'Environnement), classées par domaines de travaux, disponible sur demande. À noter, qu'aucun accord commercial n'est passé avec les entreprises, mis à disposition du répertoire en toute neutralité.

Panneaux photovoltaïques

Si vous êtes démarchés par des installateurs photovoltaïques, avant de signer un devis, nos conseillers peuvent étudier votre dossier et vous conseiller sur le bon dimensionnement de votre installation.

Pour information, aujourd'hui une installation de 3 kWc (entre 15 et 20m²) coûte moins de 10 000€ (sauf complexité sur la toiture) et peut produire environ 3 500 kWh par an si elle est orientée plein sud.

Pour l'autoconsommation, vous pouvez bénéficier de la prime à l'investissement.

Avant de signer, renseignez-vous !

Parc Éco Habitat

Téléphone : 04 72 66 14 30

Site : internet www.parc-ecohabitat.com

Mail : parc-ecohabitat@cc-mdl.fr

293 chaussée Beauvoir - Saint-Symphorien-sur-Coise

Une mutuelle santé régionale accessible à tous

Pour améliorer l'accès aux soins, renforcer le pouvoir d'achat des habitants d'Auvergne-Rhône-Alpes et répondre aux priorités de santé publique, la région lance sa première mutuelle santé régionale.

Vous êtes un actif, un senior, un travailleur indépendant (TNS) et vous résidez en Auvergne Rhône-Alpes ?

Vous recherchez une couverture santé, adaptée à vos besoins et à ceux de votre famille ?

La région, en partenariat avec la mutuelle MILTIS vous propose la complémentaire santé : **Ma Mutuelle Région Auvergne Rhône-Alpes**
Une offre qualitative, accessible, **sans conditions de revenus, sans questionnaire médical, ni limite d'âge.**

Pour tous renseignements, rendez-vous sur le site :

<https://www.mutuelle-miltis.fr/particulier/sante/mutuelle-region-auvergne-rhone-alpes/>

Vous pouvez également **contacter un conseiller Miltis par téléphone au 04 27 85 27 87** pour en savoir plus.



Métropole de Lyon – ZFE (Zone à Faibles Emissions)

Au 1^{er} janvier 2025, la zone à faibles émissions de la Métropole évolue. Pour améliorer la qualité de l'air, seuls les véhicules Crit'air 0, 1 ou 2 y seront autorisés. Votre véhicule est classé Crit'air 3, 4 ou 5 ? Des solutions existent.

Une **dérogation « petit rouleur »** permet de circuler jusqu'à 52 jours par an. Pour certains d'entre vous, ce dispositif peut être intéressant car il permet de circuler dans Lyon même si votre véhicule ne répond pas aux critères de la ZFE.

Informations issues du site zfe.grandlyon.com

Qu'est-ce que la dérogation « petit rouleur » ?

Il s'agit d'une autorisation permettant à un véhicule touché par les restrictions de la ZFE de circuler ponctuellement dans le périmètre : 52 jours maximum par an.

À qui s'adresse-t-elle ?

Particulier, vous avez un véhicule interdit dans la ZFE, que vous n'utilisez que ponctuellement (départ en vacances, rendez-vous médical...) ? Vous attendez la visite d'un proche encore équipé d'un véhicule polluant ? Professionnel, vous ne venez que ponctuellement pour un chantier ou une livraison ? Vous êtes indépendant et vous vous déplacez parfois à Lyon pour des rendez-vous ? La dérogation « petit rouleur » vous permet de vous déplacer sur le territoire de la Métropole de Lyon, quel que soit votre lieu de résidence et votre type de véhicule (voitures, véhicules utilitaires légers, deux-roues motorisés, poids lourd...).

Bon à savoir !

Pour les professionnels, [d'autres dérogations existent](#), notamment pour les véhicules spécifiques, les véhicules utilisés par des associations reconnues d'utilité publique et/ou d'intérêt général et ceux permettant l'approvisionnement des marchés et des circuits de proximité.

Comment puis-je en bénéficier ?

Pour obtenir sa dérogation, il est nécessaire de se créer un compte « Petit Rouleur » sur la plateforme Toodego et déclarer votre véhicule, en renseignant le numéro de votre plaque d'immatriculation. Vous obtiendrez alors une confirmation par courriel, avant de recevoir par voie postale un courrier d'attribution, accompagné d'une vignette « Petit Rouleur » à apposer sur votre pare-brise.

Comment fonctionne-t-elle ?

À chaque déplacement dans la ZFE, il est nécessaire d'activer sur [la plateforme Toodego](#) un des 52 droits autorisés de circulation, de préférence avant le déplacement ou au plus tard 24h après celui-ci. Cette activation, annulable et modifiable jusqu'à la veille, est confirmée par un courriel rappelant le ou les jours sélectionnés et le nombre de droits encore utilisables.

Bon à savoir !

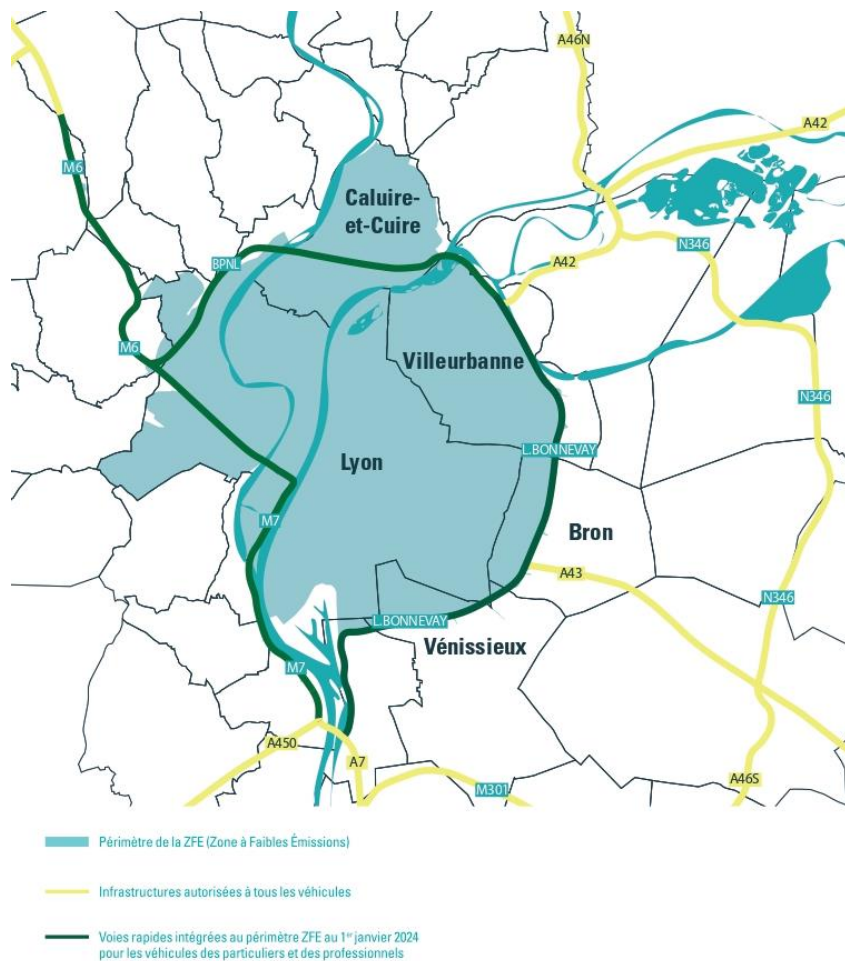
Cette dérogation est valable un an mais renouvelable : un rappel vous sera envoyé 15 jours avant la date anniversaire de l'entrée en vigueur de votre dérogation pour proposer son renouvellement.

Et si je me fais contrôler ?

En cas de contrôle, réalisé par les polices municipales de chaque commune et par la police nationale, votre véhicule doit posséder la vignette Crit'Air obligatoire correspondante à sa classification ainsi que la vignette « Petit Rouleur », toutes deux apposées sur le pare-brise du véhicule*. Le courriel justifiant l'activation d'un droit de passage le jour concerné pourra également vous être demandé.

*si la vignette de dérogation n'a pas encore été reçue lors du jour de circulation, le courriel de confirmation sera suffisant.

Attention, la dérogation Petit Rouleur n'exonère pas les automobilistes de l'obligation d'apposer la vignette Crit'Air sur leur véhicule.



Crédit photo – Métropole de Lyon Thierry Fournier

Téléthon

1 503 € reversés !

Le téléthon s'est déroulé le samedi 30 novembre 2024 à la salle polyvalente avec toujours l'envie de faire au mieux.

Nous avons fait 51 € de moins de bénéfice par rapport à l'an dernier, en revanche les dons en chèques ont été plus importants, ce qui nous fait une remontée de fonds en totalité de 1503,75 € (100 euros de plus par rapport à 2023).

BRAVO aux Bénévoles pour leur aide précieuse sur cette journée et également pour la confection des gâteaux maison qui sont toujours très appréciés par les participants aux repas.

Nous avons compté 30 marcheurs sur les deux parcours 5 et 10 kms ; le brouillard du matin s'étant levé, le soleil était de la partie et nos randonneurs ont pu apprécier la collation proposée à leur arrivée. Dommage cette année les dames du tricot n'étaient pas présentes, à notre grand regret car leurs confections sont toujours très appréciées.

Comme les années précédentes le Foyer Rural établit un virement de 80 € à l'occasion du Téléthon, merci à l'Association pour leur participation.

Un grand MERCI à Eric AUTER qui a confectionné de savoureuses crêpes durant l'après-midi.

Nous avons servi 81 repas (incluant les repas emportés qui ont été nombreux), le nombre varie peu par rapport aux années précédentes, de fidèles participants sont là chaque année, merci à eux. En fin de matinée nous avons eu la visite de Mr et Mme LATOUR, responsable local du Téléthon, ils nous ont fait l'honneur de rester et déguster notre repas.

Après le repas, quelques joueurs de belote sont restés passés l'après-midi ensemble, Vers 19h, la vaisselle et le rangement de la salle étaient terminés, merci aux participants et à tous les bénévoles car sans eux cette journée ne serait pas possible.



Association des handicapés de Monts du Lyonnais

Nouvelle activité, innovation, déménagement

- Rencontre, échange, soutien, écoute, loisirs sont les objectifs de notre association.

Pour ce faire, la commission loisirs propose en février un après-midi jeux ; en été un week-end détente et un barbecue ; en octobre une sortie bowling et en novembre un repas dansant.

Cette année 2024 afin de répondre aux souhaits des jeunes personnes accompagnées, une sortie discothèque a été organisée. Cette sortie discothèque privée a eu lieu au Madison à St Martin en Haut et a connu un franc succès tant pour la participation que pour l'ambiance qui a régné tout au long de la soirée.

Merci aux quelques parents et aux jeunes hors association qui ont accepté d'encadrer cette nouvelle manifestation ; à reconduire.

La traditionnelle journée pétanque du premier samedi de septembre à Ste Foy a été une réussite.

- Déménagement et aménagement fin 2024 : les résidents des foyers de la Goutte d'or de Meys et de St Symphorien vont pouvoir investir leur nouvelle résidence tout confort au pôle habitat de Saint Laurent de Chamousset.

C'est une satisfaction pour tous et notamment pour les membres de l'AHML qui depuis 2004 soutenaient ce projet d'habitat pour un meilleur cadre de vie des résidents.

- L'adhésion des familles à notre association est un soutien appréciable pour la continuité de nos actions et l'organisation de nos activités.

- L'association remercie toutes les municipalités qui par l'attribution de subvention ou prêt gracieux de salle montrent tout l'intérêt qu'elles portent à notre association.

Contact : le président J.Ressicaud 04.74.26.00.00 ou la secrétaire Y.Coeur 04.78.48.44.43.07

Foyer Rural – Tennis de Table

Cette fin d'année civile marque la fin de la première phase du championnat en compétition adulte et donne le bilan suivant pour nos équipes seniors.

Equipe 1 (en Pré-Régionale)

Notre équipe fanion avait bien démarré cette phase par un match nul à l'extérieur avant d'enchaîner plusieurs courtes défaites qui l'ont placé en situation de relégable avant 2 journées de la fin de cette phase. Nos joueurs se sont donc retrouvés le dos au mur et devaient impérativement remporter leurs 2 derniers matchs pour se sauver. Ce fut chose faite et de belle manière. Ces 2 victoires permettent à notre équipe fanion de se retrouver à la 6^{ème} place et d'assurer un maintien au plus haut niveau départemental.

Equipe 2 (en Départementale 1) :

Notre équipe 2, dans une poule très dense, a très vite acquis son maintien avec 2 victoires d'affilées dans les matchs face à des concurrents directs et a donc terminé son championnat sans crainte pour son maintien et a ainsi pu intégrer de nouveaux joueurs pour qu'ils puissent s'acquérir au niveau supérieur.

Equipe 3 (en Départementale 2) :

Notre équipe, malgré un bon début avec de nouveaux éléments prometteurs, n'a pas pu confirmer celui-ci et termine finalement 8^{ème} de sa poule, ce qui signifie une relégation au niveau inférieur. Mais vu la qualité des jeunes joueurs, cette équipe devrait vite rebondir en 2^{ème} phase.

Equipes jeunes :

Notre effectif jeune a commencé la compétition et lors du dernier plateau qui s'est déroulé à L'Arbresle, notre club a présenté 9 équipes. Le niveau global de ce plateau était assez relevé. Les résultats sont satisfaisants avec un maintien de notre équipe 1 en poule A (plus haut niveau) et l'ascension de l'équipe Souzy 8 au niveau supérieur. A noter les belles 2^{ème} place de Souzy 3 et Souzy 7, dans leurs poules respectives.



Effectifs jeunes du club de Souzy sur la plateau de L'Arbresle

Pour la section tennis de Table, l'actualité de fin d'année est la préparation du tournoi annuel qui aura lieu le samedi 21 décembre.

En 2025, reprise des entrainements :

- Adultes : Jeudi 9 janvier – 19h30
- Jeunes : samedi 11 janvier – 9H30

Classes en 5 et en 0

Les préparatifs sont lancés !

Comme les éditions précédentes, les deux classes se réunissent pour organiser une journée commune des classes et des demi-décades. Nous avons commencé à initier la démarche mais il est important que les conscrits de la classe en 5 soient présents pour organiser la fête des classes, les conscrits de la classe en 0 n'étant que participants.

Nous vous donnons rendez-vous pour la prochaine réunion le mercredi 29 janvier à 20h à la salle hors sacs.

Si vous êtes nés une année se terminant par 5 ou 0, vous êtes les bienvenus.

Chasse Ste Foy Souzy

Matinée tripes / saucisson et Concours de Belote



SOUZY



Société de chasse de Ste Foy L'Argentière / Souzy



DIMANCHE 09 FEVRIER 2025

➤ **MATINÉE TRIPES ou SAUCISSON CHAUD au choix**

à partir de 8h (*Salle des fêtes de Souzy*)

8,00 euros l'assiette (tripes ou saucisson chaud, pommes de terre, fromage, chocolat)



➤ **APRES-MIDI : CONCOURS DE BELOTE**

Inscription à partir de 14h / 18 euros la doublette

Lots par doublette :

- 1^{er} prix : 2 ¼ arrière de chevreuil
- 2^{ème} prix : 2 ¼ arrière de chevreuil
- 3^{ème} prix : 2 gigots de chevreuil
- 4^{ème} prix : 2 rosettes
- 5^{ème} prix : 2 rosettes
- Puis terrines de chevreuil...
- Puis saucissons... Puis bouteilles

Toutes les
doublettes
seront
primées

Casse croûte offert à tous les participants
TOMBOLA (nombreux lots)

Amicale Laïque Manienne

Arbre de Noël

Pour marquer le dernier jour d'école avant les vacances de Noël, les enfants de Souzy ont assisté à une pièce de théâtre interactive, animée par la Compagnie CEMOIKIDI et financée par l'Amicale Laïque Manienne.

La soirée a débuté par un Marché de Noël où les créations des enfants étaient à l'honneur. Puis, sous la direction de leur maîtresse, ils nous ont offert une interprétation modernisée de "Petit Papa Noël".

Le spectacle a ensuite captivé le public, petits et grands, pendant près d'une heure, alors qu'ils suivaient Indy dans sa quête pour devenir... Lutin du Père Noël !

Après la visite du Père Noël et un discours de Monsieur le Maire, la soirée s'est terminée autour d'un repas partagé, en toute simplicité.



DIMANCHE 26 JANVIER 2025

**VENTE DE BOUDIN
À SOUZY**

**SOUS LA HALLE
(EN HAUT DU VILLAGE)
À PARTIR DE 8H30**

**BUVETTE
SUR PLACE**

**SUR PLACE
OU À EMPORTER**

**ORGANISÉ PAR L'AMICALE LAÏQUE MANIENNE
AU PROFIT DES ENFANTS DE L'ÉCOLE**



NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



Distribution des sacs poubelles 2025

**Samedi 11 janvier 2025
de 9h à 12h**



**Samedi 18 janvier 2025
de 9h à 12h**

Mairie - Salle du conseil municipal

Aucune autre distribution ne sera organisée.
Merci de prendre vos dispositions.